

Bassin de la Cèze

Adapter votre habitation aux
risques d'inondation



ALABRI EST UN DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT GRATUIT
PROPOSÉ PAR LE SYNDICAT MIXTE ABCÈZE.



**DIAGNOSTIC
GRATUIT**

Renseignements au
09 79 30 60 09

ALABRI

Accompagnement pour l'Adaptation de votre Bâti au Risque Inondation

DISPOSITIF ALABRI, QU'EST-CE QUE C'EST ?

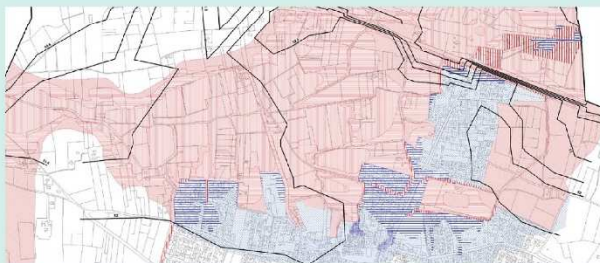
Les crues sont des phénomènes naturels faisant partie intégrante de la vie des cours d'eau. Il est impossible de les supprimer, mais il est possible de s'en prémunir. Des mesures simples et peu onéreuses peuvent souvent permettre de réduire les risques. Néanmoins, chaque bâtiment est différent, c'est pourquoi il est important de réaliser un diagnostic au cas par cas et de bien évaluer sa vulnérabilité.

QU'EST-CE QU'UN PPRI ?

Les Plans de Prévention des Risques d'Inondation sont élaborés par l'État.

Les PPRI interdisent toutes nouvelles constructions en zone inondable en dehors des zones urbaines et fixent des règles strictes de construction pour les nouveaux bâtiments.

Les PPRI imposent des mesures d'adaptation des bâtiments existants pour les rendre moins vulnérables aux inondations (dans les zones d'aléa Fort ou Modéré). **Le dispositif ALABRI est là pour vous accompagner dans ces obligations.**



Zone rouge : nouvelles constructions interdites



Zone bleue : nouvelles constructions sous conditions

Situer votre habitation

vis-à-vis des risques d'inondation sur le site

www.no.e.gard.fr (Rubrique Carto PPRI).

Lien direct : <http://bit.ly/cartoppr>



Témoignages

La démarche ALABRI m'a permis d'éviter le pire : au lieu d'avoir 55 cm d'eau dans la maison, je n'ai eu que quelques centimètres [...]



M. PELOUX,
Propriétaire occupant
(La Calmette)

UNE ÉQUIPE À VOTRE DISPOSITION

L'ÉQUIPE ALABRI EST À VOTRE DISPOSITION POUR RÉALISER LE DIAGNOSTIC GRATUIT DE VOTRE HABITATION ET VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES



En savoir + sur le diagnostic...

Le dispositif ALABRI a pour objectif de réduire la vulnérabilité de votre habitat. Il vous permet de bénéficier jusqu'à 60 % de subvention pour les travaux visant à :



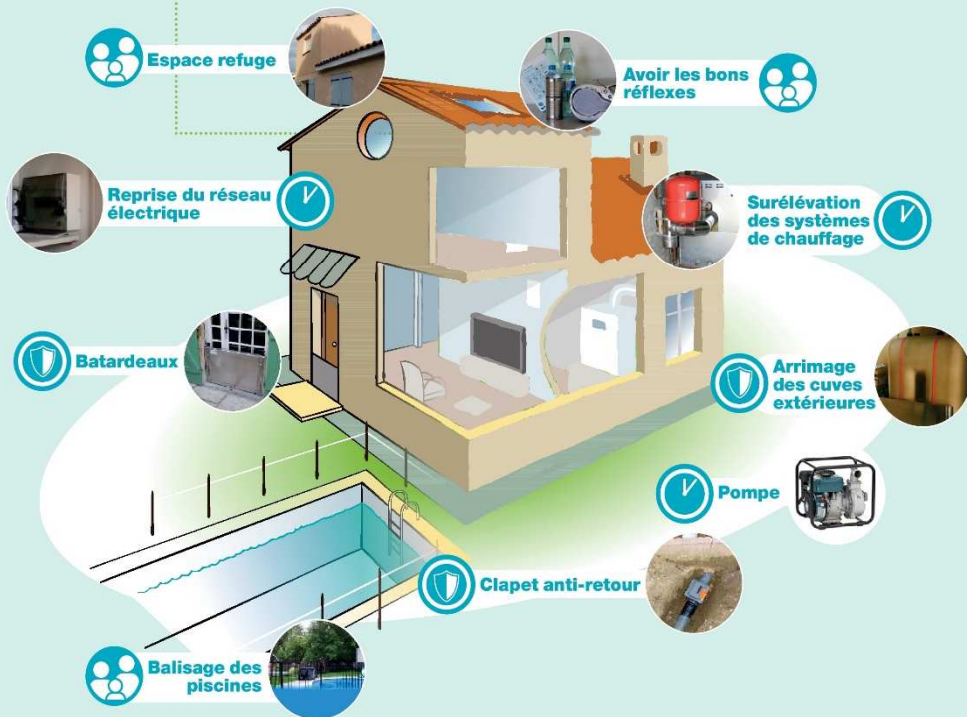
PROTÉGER LES PERSONNES



LIMITER LES DOMMAGES AUX BIENS

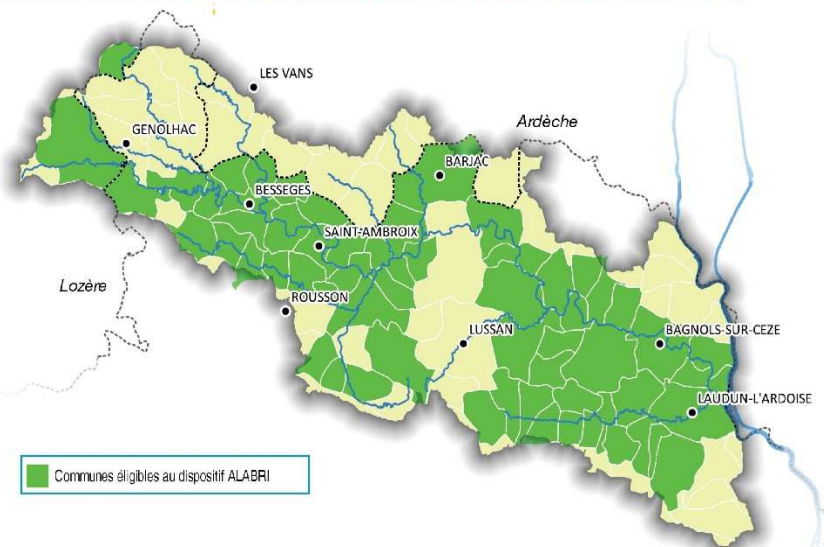


FACILITER LE RETOUR À LA NORMALE



ÊTES-VOUS CONCERNÉS PAR LE DISPOSITIF ALABRI ?

Si votre habitation est en zone inondable* et située dans l'une des communes ci-dessous, vous pouvez bénéficier du dispositif ALABRI.



■ Communes éligibles au dispositif ALABRI

ALABRI concerne les bâtiments en zones d'aléas modéré et fort dans les communes suivantes:

Allègre-les-Fumades ; Bagnols-sur-Cèze ; Barjac ; Besseges ; Bordezac ; Bouquet ; Brouzet-les-Alès ; Chambron ; Chamborigaud ; Cornillon ; Courry ; Gagnières ; Goudarques ; La Roque-sur-Cèze ; Le Martinet ; Les Mages ; Les Plans ; Méjannes-le-Clap ; Meyrannes ; Molières-sur-Cèze ; Montolus ; Navaçelles ; Peyremale ; Portes ; Potelières ; Rivières ; Robiac-Rochessadoule ; Rochegude ; Sabran ;

Saint-Ambroix ; Saint-André-Capcèze ; Saint-André-de-Poquepertuis ; Saint-André-d'Olerargues ; Saint-Brès ; Saint-Denis ; Saint-Florent-sur-Auzonnet ; Saint-Gervais ; Saint-Jean-de-Maruéjols-et-Avéjan ; Saint-Jean-de-Valérisole ; Saint-Julien-de-Cassagnas ; Saint-Laurent-de-Carnols ; Saint-Marcel-de-Careiret ; Saint-Michel-d'Euzet ; Saint-Privat-de-Champolos ;

Saint-Victor-de-Malcap ; Servas ; Tharau ; Verfeuil ; Vialas ; Cavillargues ; Chusclan ; Codolet ; Connaux ; Fontarèches ; Gaujac ; La Bastide-d'Engras ; La Bruguière ; Laudun-l'Ardoise ; Le Pin ; Orsan ; Pougnadoresse ; Saint-Laurent-la-Vernède ; Saint-Paul-les-Fonts ; Saint-Pons-la-Calm ; Saint-Victor-la-Coste Tresques.

* ALABRI ne concerne que les logements situés en zone d'aléa Fort ou Modéré du PPRI.

Votre commune est concernée !
Contactez-nous au **09 79 30 60 09**

PARTENAIRES



ALABRI EST UN DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT GRATUIT PROPOSÉ PAR LE SYNDICAT MIXTE ABCÈZE.